

DANGER !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

Un jour comme les autres, pour **MédiaChartres**, qui faisait samedi (08/03), un tour d'horizon, dans le centre ville de Chartres, histoire de contater les éventuels « **changements** » (...)





Une journée sous le soleil, les rues sont pleines de promeneurs-es. Mais attention, à « **Chartres-centre ville** », il faut être plutôt bien avisé, pour ce type de ballade (version : **Indiana Jones**). Les pièges pour les piétons, sont omniprésents, c'est ce que notre groupe en goguette à constaté **rue Marceau** (et dans le reste de la ville) !

Agréable promenade, quand soudain, une femme qui n'a pas fait attention au trous (pièges) chute sur la chaussée, face aux actuels travaux de remise en état des immeubles en cours d'effondrement, (rue Marceau) et dissimulé derrière une énorme bache (trompe l'oeil, cache misère) tendue sur la façade (coût pour le contribuable ?).





Exemple typique du quotidien, cette personne à eu beaucoup de chance de s'en sortir à moindre mal ! Ce qui n'est pas toujours le cas.

L'entretien des rues, incombe à la mairie, il y va également de sa responsabilité pénale.

<https://www.juriclic.fr/la-responsabilite-des-communes-en-cas-de-non-entretien-des-routes-et-trottoirs/>



Il y a le fait que justement, on a moins investi dans la maintenance du réseau parce qu'à une époque, il y avait une partie des budgets qui partaient dans les projets neufs parce que les projets neufs... Ça claqué plus.

Pierre Dumas

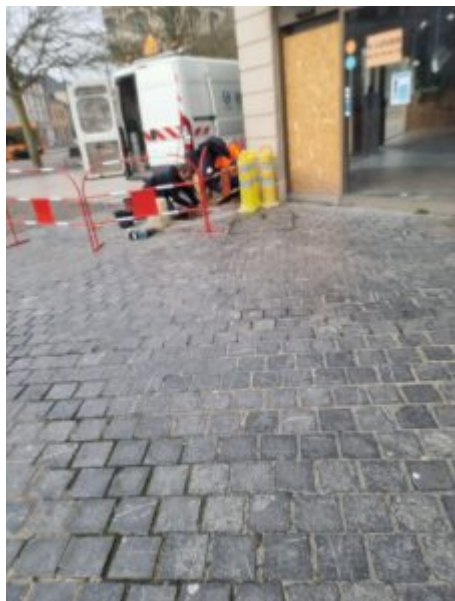
Chargé de projet à l'Observatoire national des routes

(CQFD)

Voirie : quel recours en cas de chute ?

La législation française est claire sur l'obligation du gestionnaire de voirie d'entretenir la chaussée. Il ainsi peut être mis en cause. Du côté de la victime, il est possible d'intenter un recours contre la mairie.

Cependant, il est obligatoire de déterminer le vrai gestionnaire avant de commencer les démarches. Une fois que c'est fait, il est recommandé de résoudre à l'amiable le litige avant de saisir le juge. Pour ce faire, il faut envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception à l'administration concernée. La lettre adressée à la mairie doit mentionner les détails cités dans la liste suivante :



Les employés de la voirie (services techniques de la ville), sont appelés régulièrement pour boucher les trous (pastille de ciment) dans les plus dangereux, mais il s'agit d'un travail à temps plein !

NB/ Rue Marceau, le chantier avance vite et est « **prioritaire**» , car il touche la famille du maire [...]
(sources [MédiaChartres](#))

Contrairement à d'autres, qui empoisonnent les riverains depuis des années (exemples: photos) A noter, que selon les informations de [MédiaChartres](#), les sociétés en charges des travaux, ne sont également, **JAMAIS...** choisis au hasard !

* Le « **délit de favoritisme** » est créé en France par une **loi de 1991**, dans une perspective de moralisation de la vie publique. Cette dénomination courante désigne le **délit d'octroi d'un avantage injustifié dans les marchés publics et les délégations de services publics (DSP)**.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/la-responsabilite-penale-des-elus>



<https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/action-coeur-de-ville>

De quoi résoudre l'équation « **où et à qui** » sont attribués par la mairie, en priorité, les subventions du programme et aides financières de l'État !







Il est devenu impossible de circuler avec un véhicule sur les boulevards de **Chartres** et sa périphérie (travaux), et de circuler à pieds dans le centre, à cause des chantiers et... des risques encourus !

© [MédiaChartres](#) — Ph L.



La mairie à d'autres sujets de préoccupations, bien plus **URGENT**, comme le transfert de l'OT (Office de tourisme), de la place de la Poissonnerie, dans l'ex-école de la Cathédrale, où de terminer de défigurer le Boulevard Foch, en construisant dans la lignée du déjà accompli, des immeubles en lieu et place de l'ancienne caserne des pompiers et du point d'accueil de jour, des sans abrit (relégué, une rue derrière).



***Audition de Médiapart, par la commission d'enquête du Sénat, concernant la corruption régaliennne.**



de la semaine, pour aller plus loin !

(ci-dessous)

https://videos.senat.fr/video.5098041_67c4e72feb2da?timecode=1303000



https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/10/06/inondations-sur-le-littoral-mediterraneen-le-prix-a-payer_4783555_3244.html

Martine Leroy